

Accord de traitement des données de Vixly

Version 2026.10 · Date d'entrée en vigueur : la date indiquée lors de la publication de cette version dans Vixly

Le présent accord de traitement des données (l'« **Accord** ») fait partie des Conditions d'utilisation de Vixly conclues entre **Tech Crafters LLC**, 501 N Dixie Hwy, Suite 3004, Hallandale Beach, FL 33009, États-Unis (« **Tech Crafters** », le « **Sous-traitant** ») et l'Entreprise qui utilise Vixly (l'« **Entreprise** », le « **Responsable du traitement** »). Les termes définis dans les Conditions ont ici le même sens.

1. Champ d'application et rôles

1.1 Le présent Accord s'applique aux informations personnelles que l'Entreprise, son personnel ou ses clients saisissent dans Vixly (les « **Données personnelles de l'Entreprise** »), par exemple les noms, adresses, numéros de téléphone et adresses électroniques des clients et destinataires de l'Entreprise, le contenu et la valeur de leurs colis, leurs factures et paiements, et leurs messages.

1.2 L'Entreprise est responsable du traitement des Données personnelles de l'Entreprise et décide de leur finalité et de leurs moyens. Tech Crafters ne les traite que pour le compte de l'Entreprise, en tant que sous-traitant (ou « prestataire de services » au sens des lois des États américains sur la vie privée).

2. Description du traitement

Objet	fourniture de Vixly selon les Conditions
Durée	la durée des Conditions, plus le délai de suppression prévu à la section 9
Nature et finalité	héberger, stocker, organiser, afficher, envoyer (par courriel et, si l'Entreprise l'active, par SMS) et sécuriser les Données personnelles de l'Entreprise, afin qu'elle exploite son activité logistique
Personnes concernées	clients de l'Entreprise et leurs contacts, destinataires des envois, personnel et agents partenaires de l'Entreprise
Types de données	identité et coordonnées, adresses, numéros de client, détails des envois et colis (y compris contenu, poids, valeurs et photos), factures et paiements, messages et avis, informations de connexion et d'appareil, journaux des actions
Catégories particulières	aucune n'est nécessaire. L'Entreprise ne doit pas saisir de catégories particulières de données (par exemple des informations de santé) dans Vixly

3. Instructions

3.1 Tech Crafters ne traite les Données personnelles de l'Entreprise que sur instructions documentées de l'Entreprise. Les Conditions, le présent Accord ainsi que l'utilisation et les réglages de Vixly par l'Entreprise constituent ces instructions.

3.2 Tech Crafters ne vend pas les Données personnelles de l'Entreprise, ne les utilise pas pour ses propres fins (hors statistiques anonymes et agrégées n'identifiant personne) et ne les combine pas avec d'autres données.

3.3 Tech Crafters informera l'Entreprise si elle estime qu'une instruction enfreint la loi.

4. Confidentialité

Toute personne chez Tech Crafters ayant accès aux Données personnelles de l'Entreprise est tenue à la confidentialité et n'y accède que dans la mesure nécessaire pour fournir, sécuriser et assister Vixly.

5. Sécurité

Tech Crafters maintient des mesures techniques et organisationnelles appropriées, notamment :

- le chiffrement de toutes les connexions (HTTPS) ;
- la séparation des données de chaque entreprise de celles des autres ;
- des mots de passe conservés uniquement sous forme d'empreintes sécurisées, un second facteur pour le personnel, des appareils sous licence et un contrôle des connexions depuis de nouveaux pays ;

- un accès de chaque personne limité à ce que son rôle permet ;
- le chiffrement des secrets conservés, comme les clés de paiement et de messagerie de l'Entreprise ;
- un journal des actions importantes en ajout seul ;
- des sauvegardes régulières de la base de données.

6. Sous-traitants ultérieurs

6.1 L'Entreprise autorise Tech Crafters à recourir aux sous-traitants ultérieurs suivants :

Sous-traitant ultérieur	Service	Lieu
SmarterASP.NET	hébergement, base de données et envoi de courriels	États-Unis
Cloudflare, Inc.	réseau, sécurité et contrôle anti-robots	mondial (basé aux États-Unis)

6.2 Tech Crafters informera l'Entreprise au moins 30 jours à l'avance (par courriel au propriétaire et dans Vixly) avant d'ajouter ou de remplacer un sous-traitant ultérieur. L'Entreprise peut s'y opposer pour des motifs raisonnables liés à la protection des données ; si les parties ne peuvent résoudre l'objection, l'Entreprise peut résilier et obtenir le remboursement des frais payés d'avance pour la période non utilisée.

6.3 Tech Crafters impose à chaque sous-traitant ultérieur des obligations de protection des données au moins équivalentes au présent Accord et reste responsable de ceux-ci.

6.4 **Services connectés par l'Entreprise.** Les services que l'Entreprise choisit de connecter avec son propre compte (par exemple Stripe pour le paiement par carte, Twilio pour les SMS, des services de comptabilité ou de transport) ne sont pas des sous-traitants ultérieurs de TechCrafters. Ils agissent pour l'Entreprise selon le contrat de l'Entreprise avec eux. Tech Crafters ne leur transmet que les informations nécessaires à la fonctionnalité activée par l'Entreprise.

7. Assistance pour les demandes et obligations

7.1 Tech Crafters aidera l'Entreprise, par des moyens techniques appropriés et compte tenu de la nature du traitement, à répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes (accès, rectification, suppression, etc.). Si Tech Crafters reçoit directement une telle demande, elle la transmettra à l'Entreprise sans y répondre elle-même, sauf obligation légale contraire.

7.2 Tech Crafters apportera une aide raisonnable pour les analyses d'impact et les consultations des autorités concernant Vixly.

8. Violations de données personnelles

Tech Crafters informera l'Entreprise dans les meilleurs délais et, si possible, dans les 72 heures après avoir pris connaissance d'une violation de sécurité touchant les Données personnelles de l'Entreprise. L'avis décrira ce qui s'est passé, les données et personnes probablement concernées, les conséquences probables et les mesures prises ou proposées, dans la mesure où ces informations sont connues, et sera complété au fur et à mesure.

9. Restitution et suppression

Après la fin des Conditions, l'Entreprise peut demander dans les 30 jours un export de ses Données personnelles. Tech Crafters supprime ensuite les Données personnelles de l'Entreprise dans les 90 jours suivant la fin, sauf les copies que la loi l'oblige à conserver et les copies de sauvegarde, écrasées dans le cours normal et protégées par le présent Accord jusque-là.

10. Audits

Tech Crafters mettra à disposition les informations raisonnablement nécessaires pour démontrer le respect du présent Accord, et répondra aux questions écrites raisonnables de l'Entreprise à ce sujet. Lorsque la loi exige un audit, il sera réalisé par un auditeur indépendant tenu à la confidentialité, avec un préavis d'au moins 30 jours, au plus une fois par an, aux frais de l'Entreprise et sans accès aux données des autres clients.

11. Transferts internationaux

Vixly est hébergé aux États-Unis. Lorsque la loi applicable à l'Entreprise exige un mécanisme de transfert pour les Données personnelles de l'Entreprise quittant son pays (par exemple depuis l'Espace économique européen, le Royaume-Uni ou la Suisse), les clauses contractuelles types de la Commission européenne (module deux, responsable du traitement vers sous-traitant) s'appliquent et sont incorporées par référence, l'Entreprise étant l'exportateur et Tech Crafters l'importateur.

12. Ordre de priorité

En cas de contradiction entre le présent Accord et les Conditions sur la protection des données personnelles, le présent Accord prévaut. La responsabilité au titre du présent Accord est soumise aux limites prévues par les Conditions, dans la mesure permise par la loi.